

Formations offertes par le département des Services juridiques

Évaluation des facteurs relatifs à la vie privée

Sommaire

Le présent document résume le projet et les recommandations de l'évaluation des facteurs relatifs à la vie privée (ÉFVP) pour l'utilisation d'un nouvel outil de formation à compter de décembre 2015.

Cet outil utilise la plateforme SkyPrep hébergée aux États-Unis, permettant de dispenser aux employés de Téléfilm Canada diverses formations offertes par le département des Services juridiques, ainsi qu'un processus d'évaluation des connaissances afin de mieux cibler les besoins de formation. Chaque employé accède à la plateforme par le biais de son code d'accès ainsi que de son mot de passe.

Une fois l'an, l'administrateur de la plateforme SkyPrep désigné par le département des Services juridiques prépare et transmet une invitation par courriel à tous les employés afin que ces derniers complètent une formation pour chacun des sujets à évaluer. Ces formations incluent notamment un court questionnaire à choix multiples. Suite à la collecte des résultats des questionnaires complétés, l'administrateur procède à l'analyse des réponses, collectant ainsi à l'interne des renseignements personnels sur chaque employé. Ces renseignements peuvent potentiellement être utilisés pour fins administratives, dans la mesure où ils permettent notamment d'évaluer et d'ajuster au besoin la formation, ainsi que d'identifier les mesures internes nécessaires de formation additionnelle (approfondie) et d'en faire le suivi.

Une évaluation des menaces et des risques (ÉMR) basée sur le bulletin de sécurité ITSB-105 du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada (*Recours à des services contractuels d'infonuagique publique : implications sur le plan de la sécurité*) et sur nos normes opérationnelles a permis d'évaluer les risques résiduels liés aux mesures de protection techniques, physiques, opérationnelles et légales de la plateforme SkyPrep. L'ÉMR effectuée dans le cadre de l'ÉFVP a démontré 5 risques potentiels, dont 2 de niveau « très faible » et 3 de niveau tout au plus « faible ». Ces risques ont été jugés acceptables et aucune recommandation n'a été émise en conséquence. En effet, entre autres considérations, les réponses fournies par les employés dans le cadre des modules de formation ne sont pas de nature sensible, et seul le personnel désigné du département des Services juridiques est chargé de gérer l'activité de collecte et d'analyse des résultats. En conclusion, l'ÉFVP a permis à Téléfilm Canada de déterminer que l'outil de formation en ligne et le processus administratif qui y est associé sont en conformité avec la *Loi sur la protection des renseignements personnels*.